



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 DECEMBRE 2024

20241219_CA12 - Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2025-2030 - Engagement de la procédure d'élaboration

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Daniëlle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, et Eric SCHALTEGGER, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Philippe CHADELAS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur ESTOUP

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur PIMPAUD

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame DUVALET

Messieurs Dominique RENAUDIE et Gérard RUMEAU, Administrateurs

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (MOLLE) du 25/03/2009 rendant obligatoire une Convention d'Utilité Sociale (CUS),

Considérant la contractualisation de Limoges habitat avec le Préfet de Région d'une première CUS le 20/06/2011 pour la période 2011-2016, d'une CUS dite de 2^{ème} génération le 26/02/2020 pour la période 2019-2025, suite à la loi Egalité et Citoyenneté du 27/01/2017 qui a réformé les CUS et la loi ELAN du 23/11/2018 qui a imposé un nouveau calendrier,

Considérant la nécessité pour Limoges habitat de s'engager dans la procédure d'élaboration d'une nouvelle CUS conformément à l'article L 445-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que Limoges Métropole et le Conseil Départemental seront associés à l'élaboration de cette CUS, dans les conditions fixées à l'article R.445-2-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que l'état du service rendu et les engagements pris par Limoges habitat en matière de gestion sociale feront l'objet d'une concertation avec les associations de locataires,

Considérant les démarches engagées par l'USH pour prolonger les CUS en vigueur jusqu'au 30/06/2027 pour faire suite aux difficultés de mise en œuvre du calendrier des CUS, et en l'absence de certitude sur l'aboutissement de ces démarches,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Autorise l'engagement de l'élaboration de la prochaine Convention d'Utilité Sociale.

Formalités de publicité effectuées

le **20 DEC. 2024**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **20 DEC. 2024**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

